Demande d’aide à la création 2025

Dépôt des dossiers avant le 10 janvier 2025 à 8h du matin :

**[Boîte de dépôt | Aide à la création](https://kdrive.eur-artec.fr/app/collaborate/1045789/6cad405b-89a6-4aa9-8484-83f31c0121d6)**

Réponses par courrier électronique lundi 10 février 2025

**Informations générales**

L’École Universitaire de Recherche ArTeC propose des aides à la création d’un montant maximal de 6.000,00 € (six mille euros).

Cet appel s’adresse aux membres de la communauté ArTeC qui portent un projet de film, web-documentaire, jeu-vidéo, enregistrement, exposition, performance.

**Qui peut candidater ?**

* Les enseignant‧es chercheur‧ses ou chercheur‧ses titulaires, affilié‧es à une équipe de recherche ou à une école d’art, ou les artistes en résidence dans une institution membre du consortium ArTeC (voir la liste des partenaires : <https://eur-artec.fr/leur-artec/partenaires/>)
* *Pour les doctorant.es, nous développons cette année un appel dédié (voir l’appel à projets de doctorant.es). Elles et ils ne sont donc pas éligibles à cet appel.*

**Quelles sont les conditions d’attribution de l’aide ?**

* Les aides à la création doivent servir à financer des activités de création artistique.
* **Les productions et œuvres issues de ces aides à la création doivent être diffusées dans le cadre d’ArTeC**, en concertation étroite avec l’équipe administrative de l’EUR. Une copie des productions et œuvres devra être remise à ArTeC à la fin de l’année civile. Un court bilan de projet pourra être exigé en fin d’année civile.
* Les propositions doivent s’inscrire dans l’un des trois axes scientifiques d’ArTeC et pourront explorer un ou plusieurs des douze champs de recherche et d’expérimentation (https://eur-artec.fr/leur-artec/presentation/)
* ***ArTeC (y compris l’université Paris 8 ou l’université Paris Nanterre qui y sont rattachées) ne peut pas prendre en charge plus de 80% du coût total de production de la création****.* Ainsi si vous recevez une aide de la part d’ArTeC en complément d’un financement de votre laboratoire ou institution de rattachement, l’addition de ces deux aides ne doit pas être égale à plus de 80% du montant total de la création.
* Des lettres de soutien des partenaires mentionnés dans le montage budgétaire doivent être jointes au dossier (une lettre par partenaire).
* ***Le budget est à dépenser avant la clôture budgétaire (fin octobre 2025). Il ne sera en aucun cas reporté en 2026.***
* La somme maximale accordée à un projet est de 6.000,00 € (six mille euros). Pour construire votre budget, il est important de prendre en compte les éléments suivants :
* Chaque dépense sera engagée par l’université Paris 8. Selon les règles de celle-ci, chaque devis devra être détaillé, et aucun devis supérieur à 2500 euros ne pourra être engagé. Pour une somme supérieure à 2.500,00 € (deux mille cinq cent euros), il est nécessaire de présenter plusieurs devis dans le cadre d’une mise en concurrence.
* Avant d’engager une dépense, il faudra impérativement vérifier sa compatibilité avec les règles d’éligibilité des dépenses auprès de Panagiota Fasoi ([panagiota.fasoi@eur-artec.fr](mailto:panagiota.fasoi@eur-artec.fr)) et de Aline Benchemhoun ([aline.benchemhoun@eur-artec.fr](mailto:aline.benchemhoun@eur-artec.fr)), membres de l’équipe opérationnelle d’ArTeC.

**Formulaire de candidature**

**1. Titre** **prévisionnel de la création**

**2. Porteur.ses de projet**

* 1. **Membres du consortium impliqué.es dans le projet.**

Pour chaque porteur.se :

* Nom et coordonnées
* Laboratoire ou institution de rattachement
  1. **Partenaires extérieurs au consortium**

Pour chaque partenaire :

* Nom et coordonnées
* Laboratoire ou institution de rattachement

1. **Description du projet** (3 000 signes maximum)
2. **Note d’intention le cas échéant** (1500 signes maximum)
3. **Fiche technique** (ex : besoins techniques et matériels, données techniques de la production ou de l’œuvre envisagée/en cours de production, personnes impliquées, etc.

2000 signes maximum)

1. **État d’avancement du projet (en cours d’écriture, de montage, achevé, etc.) et motivations de l’aide demandée.** Quelles étapes de travail l’obtention de l’aide permettra-t-elle de concrétiser ? Quelles réalisations sont attendues ?3000 signes maximum.
2. **Diffusion envisagée et son articulation avec les canaux de diffusion d’ArTeC** (soundcloud, viméo, Rencontres ArTeC, autre.)

*À noter :*

* *Toute production réalisée dans le cadre de l’aide à la création (vidéos, publications, audios, photos, podcasts…) devra être transmise à Mme Aline Benchemhoun, chargée de valorisation de l’EUR ArTeC :* [*aline.benchemhoun@eur-artec.fr*](mailto:aline.benchemhoun@eur-artec.fr)*.  
  Les travaux produits seront susceptibles d’être diffusés, lors des rencontres ArTeC, sur le site web de l’EUR ArTeC, et ses réseaux sociaux.*
* *Chaque projet devra impérativement mentionner, sur tout support de diffusion, de publication et/ou création, le logo d’ArTeC et celui des investissements d’avenir ainsi que la mention obligatoire : “Ce travail a bénéficié d’une aide de l’État gérée par l’Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d’Investissements d’avenir portant la référence ANR-17-EURE-0008”.*

1. **Montant de l’aide demandée**

* Montant total demandé

(à noter : ArTeC – et au-delà l’université Paris 8 ou l’université Paris Nanterre – ne peut pas prendre en charge plus de 80 % du coût total de production de l’ouvrage. Il faut, en sus, compter dans les 80 % les aides et subventions reçues par les laboratoires internes au consortium) :

--------------------------------- € (6000 euros TTC max)

* Budget détaillé à fournir, avec les devis.
* **Toute dépense doit être engagée auprès d’ArTeC avant la clôture budgétaire mi-octobre 2025. Le budget ne sera pas reporté en 2026.**

1. **Dépenses**

**Toutes les dépenses doivent être engagées par l’équipe ArTeC (avant mi-octobre 2025). Aucun versement direct de la somme attribuée aux porteur.ses de projet ne sera effectué.**

**Dépenses éligibles**

* Prestations de service sur facture (max. 2.500,00 € par devis. Pour une dépense supérieure, il convient d’établir plusieurs devis.)
* Personnel (préciser le statut de la personne et le type d’emploi (quotité de temps, longueur du contrat, vacations/CDD/intermittence/droits d’auteur.rice, etc.)
* Stages (fonctionnement)
* Achat de matériel (si le matériel ne peut être prêté par ArTeC), à restituer en fin de projet
* Dépenses engagées avant la clôture budgétaire (à soumettre à ArTeC pour la mi-octobre 2024).
* En ce qui concerne les frais d’hôtel et transports, notamment en cas de projet à l’étranger, merci de contacter Mme Panagiota Fasoi ([panagiota.fasoi@eur-artec.fr](mailto:panagiota.fasoi@eur-artec.fr)) pour effectuer des simulations *via* les plateformes des universités.
* Frais de réception

**Dépenses non éligibles**

* ArTeC n’est pas autorisée à prendre en charge les cachets d’intermittent.es du cinéma.
* Supports de communication
* Petit matériel (papeterie, fournitures)
* Impressions pouvant être réalisées dans les services de reprographie des universités
* Matériel technique pouvant être emprunté à ArTeC
* Frais de nourriture hors frais de réception

1. **Liste des co-financements demandés/obtenus**
2. **Documents obligatoires à fournir en annexes**

* Un budget (vous pouvez utiliser le modèle ci-dessous)
* Un devis pour chaque prestation
* Un CV court du/de la/des porteur·ses de projet
* Une lettre d’engagement pour chaque co-financement

1. **BUDGET**

**Quel que soit le format du budget, préciser les dépenses pour chaque poste (fonctionnement, équipement, personnel), les apports extérieurs, et ce qui est demandé à ArTeC.**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **ANNEE 2025** | | | | |
| **Dépenses** | **Montant (TTC)** |  | **Recettes** | **Montant (TTC)** |
| Fonctionnement  Prestation de service sur facture  Stagiaires |  |  | Fonctionnement  *Apports extérieurs (y compris prêt de matériel)*   * *Partenaire X* * *Partenaire Y*   *Aide demandée à ArTeC* |  |
| *Sous-total fonctionnement* |  |  | *Sous-total fonctionnement* |  |
|  |
| Équipement |  |  | Équipement  *Apports extérieurs (y compris prêt de matériel)*  *Aide demandée à ArTeC* |  |
| *Sous-total équipement* |  |  | *Sous-total équipement* |  |
| Personnel  *précisez le statut des personnes concernées*  *(contrats doctoraux, post-doc, doc sur IGR ou IGE, autres\*)*  *\*ArTeC n’est pas autorisée à prendre en charge les cachets d’intermittent.es du cinéma.* |  |  | Personnel  *Apports extérieurs*    *Aide demandée à ArTeC* |  |
| *Sous-total personnel* |  |  | *Sous-total personnel* |  |
|  |  |  |  |  |
| **Total des dépenses** |  |  | **Total des recettes** |  |
|  |  |  | **Total de l’aide demandée à ArTeC** |  |